

+ RAPPORT ANNUEL

DÉCEMBRE
2024

**Régime d'assurance médicaments,
soins de santé et soins dentaires à
l'intention des membres**



Convaincu que la santé financière des membres revêt autant d'importance que leur santé physique et mentale, l'Ordre des CPA du Québec a instauré un régime d'assurance leur donnant accès à une couverture d'assurance personnelle adéquate, au plus bas coût possible. Une préoccupation particulièrement importante pour les membres ne bénéficiant pas d'une assurance collective dans le cadre de leur emploi.

Les régimes d'assurance de l'Ordre des CPA se conforment à la Loi sur l'assurance médicaments du Québec.

Afin de maintenir les protections d'assurance personnelles offertes aux membres, l'Ordre des CPA a l'obligation d'offrir également un régime d'assurance médicaments au moins équivalent au régime public, à l'ensemble des membres et leurs personnes à charge, sans égard à leur état de santé ou aux médicaments consommés.

Ayant accès à un régime privé d'assurance médicaments, **les membres de moins de 65 ans et leurs personnes à charge ne répondent pas aux critères d'admissibilité du régime public de la RAMQ.**

Lorsque disponible, ils peuvent cependant choisir entre la protection d'assurance médicaments de l'Ordre des CPA et celle d'un employeur, d'un conjoint ou d'une autre association professionnelle.

+ Principaux intervenants

Le **groupe de travail sur les assurances de l'Ordre**, qui a pour mandat :

- d'embaucher des actuaires-conseils indépendants pour évaluer les programmes offerts
- d'examiner les résultats financiers et qualitatifs ainsi que les statistiques liés à chacun des programmes déjà offerts
- de réviser les régimes régulièrement afin de s'assurer qu'ils sont à jour et qu'ils répondent aux besoins de la majorité des membres.
- de prendre les décisions concernant les changements à apporter aux primes, aux garanties ou aux arrangements financiers selon les recommandations des experts retenus.
- d'assurer la distribution équitable des excédents annuels aux membres assurés.



Principal point de contact pour les membres, **VIGILIS** est un cabinet indépendant en assurance personnelle et collective qui agit à titre de gestionnaire du régime.



Normandin-Beaudry est l'une des plus importantes firmes d'actuaires-conseils à propriété québécoise. Leur rôle consiste à soumettre au groupe de travail des recherches et des analyses comparatives afin de s'assurer que les régimes offerts demeurent pertinents et concurrentiels.

+ Table des matières

Entente financière	4
Déterminants de la prime	4
Lumière sur les coûts 2024	5
Trucs et astuces pour économiser	6
Définition de personnes à charge	7

✦ Une entente financière avantageuse

Objectif de l'Ordre



L'objectif de l'Ordre est de vous offrir un choix de régimes attrayants et proposant une prime annuelle stable et suffisante pour couvrir l'ensemble des frais. C'est pourquoi l'entente négociée avec l'assureur prévoit un ingénieux mécanisme de protection.

Lorsque dans l'année :

Les primes excèdent l'ensemble des coûts liés au régime

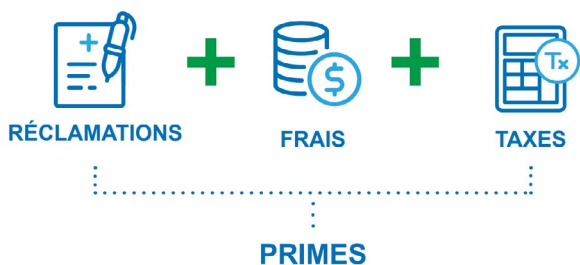
Tout excédent de primes généré au cours de l'année financière est crédité à un fonds de stabilisation des primes, lequel sert d'amortisseur face aux variations récurrentes dans les résultats observés. Tout surplus généré en excès du seuil maximal du fonds de stabilisation est remboursé aux membres participants, selon leur apport aux régimes, leur assurant ainsi de payer une prime juste et équitable.

Les primes fixées sont insuffisantes pour couvrir les coûts

Toute perte encourue en fin d'année est alors imputée au fonds de stabilisation. Le déficit ainsi créé sera renfloué par les surplus des années futures, au besoin. Évidemment, si les régimes sont déficitaires, il y aura pression à la hausse sur la tarification et ce, afin d'éviter les déficits récurrents.

En résumé, les régimes d'assurance soins de médicaments et soins de santé de l'Ordre s'apparentent à une mutuelle d'assurance sainement gérée.

✦ Déterminants de la prime



Composition des frais :

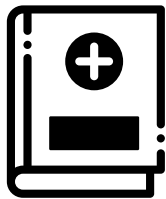
- Les frais d'administration et de mise en commun
- Les coûts liés à l'inflation ou à la tendance
- La variation de la réserve

Les coûts des régimes d'assurance collective sont négociés annuellement par les actuaires de Normandin-Beaudry avec Beneva (anciennement SSQ Assurance).

Ceux-ci analysent l'utilisation des régimes et les tendances du marché pour les protections offertes et déterminent ensuite la tarification à appliquer.

Donc, plus les montants réclamés sont élevés, plus les primes augmentent.

+ Lumière sur les coûts 2024



Malgré notre volonté de maîtriser la hausse des primes, la situation financière du régime requiert une augmentation de 16,5 % cette année pour les médicaments et les soins de santé.

Pour les soins dentaires, une augmentation de 5 % est requise considérant l'utilisation du régime et la révision annuelle du *Guide des tarifs et nomenclature des actes buccodentaires*.

+ 10 % pour couvrir les montants réclamés

En 2024, les montants réclamés ont dépassé les primes payées en cours d'année en raison d'une utilisation accrue des régimes et de l'effet de l'inflation sur le coût des services réclamés.

Grâce aux efforts de négociation du groupe de travail sur les assurances de l'Ordre, l'augmentation de 10 % est cohérente avec ce qui est observé actuellement sur le marché.

+ 5 % pour rembourser une portion de notre déficit financier accumulé

Au cours des dernières années, les réclamations ont été largement supérieures aux primes payées en raison d'une utilisation accrue du régime. Cette situation a généré un déficit financier important. Il est donc nécessaire d'ajuster les primes pour revenir à un équilibre entre les primes payées et les réclamations et ainsi assurer la pérennité financière du régime.

C'est aussi grâce aux efforts de négociation que la marge de remboursement du déficit a pu être limitée à 5 %.

+ 1,5 % pour refléter un changement découlant de la RAMQ

Le remboursement offert pour les médicaments dans l'option de base correspond au pourcentage de remboursement minimum établi par la RAMQ (présentement à 67 %).

Comme ce pourcentage a été bonifié à 68 %, nous sommes dans l'obligation d'ajuster le remboursement offert par le régime de base pour les médicaments à 68 % et d'ajuster les primes pour tenir compte de remboursements futurs plus élevés.

Malgré l'augmentation des coûts résultant de ces facteurs pour l'année 2025, les régimes de l'Ordre des CPA demeurent compétitifs et comprennent les avantages suivants :

Couverture complète en assurance collective incluant une assurance voyage pour tous, et ce, peu importe votre état de santé. Sachez qu'il peut être difficile d'obtenir une telle couverture à un coût raisonnable lorsque votre santé se détériore ou que vous vieillissez.



Même après 65 ans, vous pouvez continuer de profiter de ces protections importantes si vous le souhaitez en souscrivant l'assurance soins de santé complémentaire du régime complet, sans couverture d'assurance médicaments.

Les régimes de l'Ordre offrent de la flexibilité et la tranquillité d'esprit grâce aux choix d'options. En plus d'avoir une couverture bonifiée pour les médicaments, comparativement à celle offerte par la RAMQ, vous pouvez, si vous le souhaitez, obtenir le remboursement de dépenses engagées auprès de professionnel.le.s de la santé et d'autres frais médicaux.

4,5 M\$
ont été versés
pour rembourser les
dépenses des grands
réclamants et des assurés
vivant des situations
d'urgence à l'étranger.



Chaque petit geste compte



Trucs et astuces pour prendre soin de vous et économiser

Magasinez votre pharmacie!

Peu de gens en sont conscients mais le coût du panier de médicaments peut varier grandement en fonction de la pharmacie avec laquelle ils transigent.

Grâce à l'**Outil de recherche du coût des médicaments**, disponible dans votre Espace client Beneva, vous pouvez d'ailleurs découvrir le prix proposé par les différentes pharmacies de votre région pour chacune de vos ordonnances.

Faites vos provisions

Vous prenez des médicaments sur une base régulière? Faites une provision de vos médicaments pour trois mois, lorsque cela est possible.

Vous diminuerez ainsi vos visites à la pharmacie et éviterez de payer les honoraires professionnels du pharmacien et la franchise par ordonnance tous les mois.

Magasinez vos professionnels de la santé

Si vous les choisissez avec soin et selon vos besoins – tout en cherchant les meilleurs prix – vous économiserez et contribuerez à limiter les hausses de coût au sein des régimes.

✦ Rappel de la définition de personnes à charge



La Loi sur l'assurance médicaments vous impose de couvrir vos personnes à charge admissibles si elles ne sont pas elles-mêmes assurées par le biais d'un régime collectif d'assurance médicaments.

Cette obligation vise votre conjoint légalement marié ou de fait. Votre **conjoint de fait** répond à la définition de personne à charge s'il habite avec vous depuis au moins 12 mois ou sans égard à la période de cohabitation, si un enfant est issu de cette union.

Advenant un divorce d'avec votre conjoint légitime ou une séparation d'avec votre conjoint de fait, il sera impossible de poursuivre sa protection. Dans ces circonstances, avisez-nous immédiatement, afin que votre nouvelle situation soit considérée dans le calcul de vos primes.

Un **enfant** à l'égard duquel vous ou votre conjoint exercez l'autorité parentale ou l'exerceriez s'il était mineur et dont vous ou votre conjoint assumez le soutien, répond à la définition de personne à charge. Pour être admissible votre enfant doit être célibataire et âgé de moins de 21 ans, ou de 21 ans ou plus mais moins de 26 ans et étudier à temps plein dans une institution d'enseignement reconnue.

ATTENTION! Les régimes d'assurance offerts aux étudiants par les universités ne répondent pas aux exigences de la Loi et n'agissent qu'à titre de complément à un régime d'assurance médicaments. Vous êtes donc tenu de maintenir la protection de vos enfants à charge sous le régime de l'Ordre de CPA.

Pour plus d'informations sur la Loi sur l'assurance médicaments :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments>